

Procuration

Pour les activités extrajudiciaires et de façon préventive pour le cas où je serais partie civile dans un cas précis et/ou plaignant modèle

Au

GROUPE DE TRAVAIL (ARGE) PHOENIX,

qui se compose des cabinets d'avocats

Nieding + Barth Rechtsanwaltsaktiengesellschaft,
An der Dammheide 10, 60486 Frankfurt am Main,

et

TILP Rechtsanwälte, Einhornstraße 21, 72138 Kirchentellinsfurt,
TILP Rechtsanwälte, Kurfürstendamm 62, 10707 Berlin

(pas de société collective, une simple groupe de travail !),
est donné procuration

contre

1. Phoenix service des capitaux GmbH ; curateur
2. Elvira Ruhrauf; Michael Milde; autre (ex-)membres des organes et (ex-)employés
3. Dieter Breitzkreuz héritier/communauté des héritiers
4. L'organisation de dédommagement pour les entreprises de commerce des valeurs mobilières (EdW)
5. Man Financial Ltd.; Man Group
6. Refco Overseas Ltd.
7. Réviseur d'entreprise et conseiller fiscal Dr. Godehard Puckler
8. UWP Unitreu GmbH
9. Ernst & Young Deutsche Allgemeine Treuhand AG

pour cause de protection de fonds, demande de restitution, dédommagement e.a.

1. pour faire le procès (entre autres conformément aux §§ 81 ff. ZPO), ainsi que pour la compétence d'intenter ou de lever une action reconventionnelle;
2. pour la représentation et la défense dans des affaires pénales et administratives (§§ 302, 374 StPO) y compris pour les procédures préliminaires, ainsi que (en cas d'absence) pour la représentation conformément au § 411 II StPO et avec l'autorisation explicite conformément aux §§ 233 I, 234 StPO à faire des requêtes pénales et d'autres requêtes permises par le code sur la procédure pénale (allemande) et à faire des requêtes comme marquées dans la loi concernant le dédommagement pour des mesures de poursuite pénale et, en particulier, pour la procédure en dédommagement.
3. Pour la représentation dans d'autres procédures et lors de négociations extrajudiciaires de toute sorte.
4. Pour la création et l'annulation de relations contractuelles et pour faire des déclarations de volonté unilatérales ou pour les recevoir (p.ex. des préavis) en relation avec l'affaire susmentionnée.

La procuration est valable pour toutes les instances et s'étend aux procédures auxiliaires et aux procédures de suite de toute sorte (p.ex. des saisies-arrêts et de référés, des procédures d'établissement des frais, des procédures d'exécution forcée, des procédures d'intervention, des procédures de vente aux enchères, des procédures de gestion forcée et des procédures de dépôt, ainsi que des procédures d'insolvabilité. Elle comprend en particulier la compétence de produire et de recevoir des notifications, de totalement ou partiellement transférer cette procuration à d'autres personnes (sous-procuration), d'exercer des recours, de les reprendre ou renoncer à ces recours, de régler le procès ou les négociations extrajudiciaires par un arrangement, un

renoncement ou une reconnaissance, d'accepter de l'argent, des objets de valeur et des documents, en particulier l'objet du litige et les sommes qui doivent être remboursées par la caisse de justice ou par d'autres instances, ainsi que la compétence d'accéder au dossier.

Je suis d'accord que mon affaire peut être traitée, aussi bien par le cabinet „TILP Rechtsanwälte“ que par le cabinet „NIEDING + BARTH Rechtsanwaltsaktiengesellschaft“

(Lieu,

date)

(Signature)